

Mars/avril 2018 • 1,50 €

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

LE MONDE
DES



Artisans

ÉDITION **CHAMPAGNE-ARDENNE**

MARNE

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

À la rencontre de nos artisans

PAGE
06

Bimestriel n°123



ÉVÉNEMENT
**L'apprentissage
en effervescence**

P. 05

EN RÉGION
**Réforme de
l'apprentissage**

P. 08

UNE ÉCOLE DE FOOD TRUCK P.21


**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**
Marne

Jusqu'au 15 mai

UN PLANCHER DE PROTECTION BOIS OFFERT*!! POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE



INSPIRED
BY YOU

* Un plancher de protection Bois offert pour l'achat d'un Véhicule Utilitaires d'une valeur pose comprise allant de 174€ TTC pour un Berlingo à 405€ TTC pour un JUMPER L2H2. Offre réservée aux professionnels hors loueurs et flottes.

CONSUMMATIONS MIXTES ET ÉMISSIONS DE CO₂ DE CITROËN BERLINGO : DE 4,0 À 6,5 L/100 KM ET DE 106 À 150 G/KM ; DE CITROËN JUMPER : DE 5,1 À 6,0 L/KM ET DE 133 À 159 G/KM ; DE CITROËN JUMPER : DE 5,8 À 6,4 L/KM ET DE 154 À 168 G/KM.

03 26 55 58 11 - www.majestic.fr

CITROËN

REIMS - CROIX BLANDIN
6 RUE LÉNA BERNSTEIN LA CITÉ DE
03 26 50 67 67 L'AUTOMOBILE / VILLAGE

EPERNAY
ROUTE DE REIMS - 51530 DIZY
03 26 55 58 11

ET SON RÉSEAU
D'AGENTS BERNARD
GRUPP

pour passer votre publicité dans LE MONDE DES Artisans

i contactez :

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
Tél : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
Tél : 06 10 34 81 33



SOMMAIRE



Tempo, l'apprentissage en effervescence

ACTUALITÉS | 06

- | Semaine nationale de l'artisanat : à la rencontre de nos artisans
- | Le Pacte artisanat : l'actualité des métiers d'art
- | Le marché des artisans d'art

INITIATIVES RÉGION | 08

- | Réforme de l'apprentissage : quels changements ?
- | Tour du Grand Est de Bernard Stalter
- | Semaine nationale de l'artisanat
- | Essences & Matières 2018

PRATIQUE | 20

- | Prélèvement à la source : qui, quoi, comment ?
- | Nouvelles lois de finances : les mesures qui vous concernent
- | Médecine du travail : vos démarches en ligne
- | Transmettre votre entreprise
- | Une école de Food Truck

REGARDS | 26

- | Prestige : petit plus électrique pour effet qui claque
- | Vie d'artisans : les femmes de caractère déploient leurs ailes
- | Opinion : Marie Pezé, Docteur en psychologie et ancien expert judiciaire

ÉDITO



Michel Boulant
Président de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
de la Marne

Chères artisanes, chers artisans,
Nous nous félicitons tous du redémarrage de l'économie ces derniers mois. Ainsi, les entreprises de proximité ont connu une croissance de leur chiffre d'affaires de 1,5 % au cours du troisième trimestre, identique à celle du deuxième trimestre. L'artisanat - en particulier les artisans du bâtiment - enregistre même une croissance de 2 % sur la période. Ces chiffres confirment une véritable inversion de tendance en 2017 alors que la progression de chiffre d'affaires des entreprises artisanales était encore bloquée à 0 % au troisième trimestre 2016. Nous constatons clairement un redémarrage de l'économie dans notre pays depuis quelques mois. Cette embellie n'efface pas pour autant les rigidités de notre société.

Ainsi, le Gouvernement a décidé de faire bouger les lignes dans de très nombreux domaines. Deux lois particulièrement, vont impacter nos entreprises, à savoir, celle liée à la formation et à l'indemnisation des demandeurs d'emplois et celle qui doit réécrire un nombre certain de points relatifs à la gestion de l'entreprise. Nous n'en sommes encore qu'aux avant-projets de lois. Pourtant, dans quelques mois, ces modifications feront partie de notre nouveau quotidien. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne est et sera là pour défendre pleinement les intérêts des artisans de notre territoire.

Concernant notre vie locale, comme chaque année, nous avons vécu la Semaine nationale de l'artisanat. Celle-ci est cadencée par une série d'événements qui nous permettent de dire à nos compatriotes, et plus particulièrement aux élus des collectivités (qui vivent la vie d'un artisan pendant quelques heures), que l'artisanat reste une voie royale d'intégration de notre jeunesse et de toute personne ayant à cœur de démontrer ses capacités. Oui, l'artisanat est une valeur sûre pour notre société qui se cherche. Il est une des clefs de voûte les plus solides de notre économie.

Enfin, je suis heureux de vous faire part que le 13 avril 2018 se déroulera l'inauguration du Mess des entrepreneurs à Châlons-en-Champagne. Emblématique de la présence des militaires, il devient l'emplacement où s'opérera la reconquête économique du territoire châlonnais. Il est un lieu où tout acteur économique, quelle que soit sa situation (création, développement, recherche de locaux, transmission, investissement...), pourra trouver un interlocuteur capable de donner une réponse à ses besoins. Cette réponse en un endroit unique est possible parce que tous (CMA, CCI, UCIA, Ville de Châlons-en-Champagne, CAC, SEMCHA, CDC...) se réunissent sur un même site pour répondre ensemble aux diverses sollicitations. Nous souhaitons au Mess des entrepreneurs longue vie et surtout une éclatante réussite !

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 9, 12-13, et 20 à 21 pour les abonnés de la Marne.



Le Monde des artisans n°123 - Mars/avril 2018 - Édition de la Marne - Président du comité de rédaction des pages locales : Michel Boulant - Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne - Éditeur délégué : Stéphane Schmitt - Rédaction : ATC, port : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com - Ont collaboré à ce numéro : Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Marjolaine Desmartin, Isabelle Playeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson - Secrétariat de rédaction : Pixel image - Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris - Publicité : Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr - Photographies : Pixel image - Crédit photos pages locales : CMA51 - Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter - Conception éditoriale et graphique : TEMAJ Presse, Tél. 03 87 69 18 01 - Fabrication : Pixel image - Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 - Directeur de la publication : François Granddier - N° commission paritaire : 0321 T 86957 - ISSN : 1271-3074 - Dépôt légal : février 2018 - Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal.

Origine géographique du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées : 0,27% - Certification des fibres utilisées : PEFC - Au moins 1 des indicateurs environnementaux : Ptot 0,01 kg/tonne



Bernard Stalter

Pour la promotion de l'apprentissage au cœur du lycée Rémois Europe

À L'OCCASION DE SON TOUR DES CHAMBRES DÉPARTEMENTALES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, BERNARD STALTER S'EST ARRÊTÉ LE MARDI 13 MARS DERNIER DANS LA MARNE POUR ASSISTER AU BUREAU DES ÉLUS MARNAIS. EN PRÉAMBULE, IL S'EST RENDU AU LYCÉE DES MÉTIERS EUROPE POUR RENCONTRER LES LYCÉENS EN 2^E ANNÉE DU CAP COIFFURE, LEURS ENSEIGNANTS, MAIS ÉGALEMENT DES ÉLUS ET CHEFS D'ENTREPRISE. UN MOMENT RICHE EN ÉCHANGES, À L'AUBE DE LA PROMULGATION DES NOUVEAUX DÉCRETS DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE.

« **J'** ai commencé comme apprenti à 14 ans. J'ai appris, et jamais oublié, que l'apprentissage était l'acquisition permanente du geste professionnel », s'exprimait ainsi récemment Bernard Stalter. L'emploi et

la formation constituent en effet l'un des piliers de sa mandature et à l'heure où la Chambre de métiers et de l'artisanat

de la Marne vient de lancer sa nouvelle campagne pour l'apprentissage, ce dernier a souhaité lui donner toute sa résonance en allant sur le terrain échanger avec des jeunes lycéens, en seconde année de CAP Coiffure. Avenir, évolution des cursus, recherche de maître d'apprentissage, stages, vie en entreprise... nombreux ont été les thèmes abordés pour un même constat : il demeure difficile pour les futurs apprentis de trouver une entreprise et pour les chefs d'entreprise de recruter des apprentis... et aucune branche, de la plomberie à la boulangerie en passant par les coiffeurs ou les garagistes, n'échappe à cette conclusion. Comment alors expliquer cette situation ? Tant les professionnels que les jeunes

lycéens peinent à trouver les bonnes réponses. Le parcours s'avère difficile et demande pour chacun un investissement total. À cette problématique, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne apporte des solutions et engage des actions auprès des établissements concernés pour accompagner au mieux ces futurs apprentis vers la vie en entreprise. Aide à la création de CV, simulation d'entretien, recherche d'entreprise... via son Centre d'aide à la décision, la chambre consulaire demeure pour les jeunes comme pour les entreprises, un interlocuteur incontournable.

Bernard Stalter l'a bien compris et entend conforter ce position-

nement car l'enjeu est de taille pour le secteur de l'artisanat. Aussi, pour faire de ces formations une voie d'excellence, mais aussi un levier majeur pour résoudre le problème du chômage et attirer de nouveaux profils en reconversion vers les métiers de l'artisanat, il a profité de ce rendez-vous sur le terrain pour faire valoir des propositions concrètes : adaptation des parcours d'apprentissage et de l'offre de formation

aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies et aux enjeux de la digitalisation, une meilleure préparation des futurs apprentis avant leur entrée en entreprise, une meilleure implication des professionnels, une rémunération plus adaptée, une plus juste affectation de la taxe d'apprentissage et une simplification du cadre juridique.

UNE NOUVELLE CAMPAGNE POUR PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE !

Face aux trop nombreuses offres restées non pourvues en 2017, et à l'heure où les centres de formation et lycées professionnels ouvrent leurs portes pour promouvoir

leurs parcours de formation, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne a de nouveau décidé de mener une campagne d'information auprès des jeunes et leurs familles pour promouvoir cette voie d'excellence. **Une formation rémunérée, un emploi à la clé !** Telle est l'accroche avec laquelle le Centre d'Aide à la Décision (CAD), Service dédié à l'apprentissage de la Chambre de métiers et de l'artisanat, compte motiver les jeunes en recherche de formation et de maître d'apprentissage. Dévolu à cette activité, le CAD reçoit tant les jeunes que les chefs d'entreprise pour permettre à chacun de trouver le candidat et l'entreprise répondant aux critères de la formation.





Tempo 2017 L'apprentissage en effervescence

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne met à la disposition de tous les artisans inscrits au RM une convention de stage Tempo. Cet outil permet à chacun de faire découvrir sa passion et son métier. À destination des jeunes scolaires, Tempo vous permet d'accueillir un jeune sur une période avant de conclure un contrat d'apprentissage uniquement pendant les périodes de vacances scolaires.

Sont concernés : uniquement les candidats scolaires ou venant d'achever une période de scolarisation : collège, lycée, lycée pro, université ou type similaire.

Quand : toute l'année en période de vacances scolaires.

Pour plus d'informations :



Virginie Ferro | 03 26 40 64 94



L'INCONTOURNABLE RÉSEAU SOCIAL FACEBOOK PERMET À TOUS DE COMMUNIQUER EN TEMPS RÉEL ET EN COMMUNAUTÉ AFIN DE MUTUALISER LES INFORMATIONS.

L'apprentissage a maintenant sa page **#apprentissage chambre de métiers et de l'artisanat marne#**. Vos offres peuvent être diffusées en direct sur la communauté de candidats abonnés à la page et vous pouvez également y retrouver de précieuses informations liées au contrat d'apprentissage (offres, aides financières, juridique...). **N'hésitez pas à vous abonner et à partager sans modération !**



© FOTOLIA/ATELIER 211

05



CARTE PROFESSIONNELLE : UNE CARTE, DES MILLIERS D'AVANTAGES !

Les cartes artisan sont en train d'être envoyées aux chefs d'entreprise artisanale et à leurs collaborateurs. Renouvelé chaque année, ce sésame professionnel apporte aux consommateurs la garantie de la compétence de l'artisan, et à ce dernier des avantages non négligeables !

Entre la mi-février et la fin mars, les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) vont adresser la carte artisan 2018 à 1 355 500 bénéficiaires (soit 50 000 de plus qu'en 2017). Renouvelée tous les ans (sauf radiation du

répertoire des métiers), cette carte personnalisée apporte aux consommateurs la garantie de la compétence et du savoir-faire des chefs d'entreprise artisanale.

UN CLUB D'AVANTAGES ENTRE ARTISANS

Elle permet également aux artisans, à leurs conjoints collaborateurs et à leur famille de bénéficier d'un programme d'avantages personnels, accessible via une connexion sécurisée à une plateforme Internet gérée par la société

Obiz. Il est aussi possible de gérer son compte depuis un mobile ou une tablette grâce à une application disponible pour Android et iOS.

La plateforme offre la possibilité :

■ **de communiquer gratuitement une offre ou un produit à d'autres bénéficiaires actifs ;**

■ **de demander un avantage qu'on souhaite obtenir ;**

■ **d'accéder à plus de 23 000 offres de proximité : sport, culture, bien-être...**



Inscription sur apcma.obiz.fr

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

À la rencontre de nos artisans

À l'occasion de la Semaine nationale de l'artisanat, opération menée chaque année par le réseau pour sensibiliser les personnalités au monde de l'artisanat, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne a convié les élus marnais au cœur de divers ateliers. Du métier de tonnelier, à celui de lunetier ou encore chocolatier, nombreux ont saisi cette opportunité et ont pu apprécier le savoir-faire de l'artisanat marnais.

CHARLIE&JOSH



« **Personnaliser ses lunettes est un luxe discret qui habille le visage avec harmonie** », Esther.

Esther et Hadrien, opticiens de métier, ont choisi tous deux de se passionner ensemble pour le design et la fabrication artisanale de lunettes dans le respect des règles de la tradition lunetière française. Un confort absolu, une allure unique et une parfaite ergonomie sont proposés à une clientèle exigeante en quête d'authenticité et d'originalité. Des arguments qui n'ont pas échappé à la députée de la 2^e circonscription marnaise, Aïna Kuric, qui le temps d'une matinée s'est laissée conter cette belle aventure de cette nouvelle marque rémoise Charlie&Josh qui monte !

Valérie Beauvais. Entreprise labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant, elle accueille en permanence de jeunes apprentis pour transmettre un savoir-faire champenois qui séduit plus de 1 000 clients avec la réalisation ou la restauration de fûts. Approvisionnée par la forêt d'Argonne ou encore la montagne de Reims, qui représente 80 % dans sa sélection de chênes, Jérôme entend valoriser les massifs forestiers proches et apporter à ses clients une traçabilité et une origine proche. Une philosophie qui n'a pas échappé à notre élue, heureuse de compter sur sa circonscription, une activité rare et en harmonie avec son territoire.

MARINA STUDIO



« **Pax lana et Aratro** », créateur et fabricant de sièges depuis 1989.

Créée en 1989 par Monsieur Manuel Rocha, Marina Studio est aujourd'hui menée par 2 salariées garantes d'un savoir-faire d'exception, Florence Michelet et Angélique Peter. Des femmes d'histoire et de terrain, conjuguant leurs savoirs et leurs expériences aux côtés d'une équipe composée d'un menuisier et d'un tapissier, pour offrir à cette entreprise une pérennité pour une production 100 % française. Située à Suippes, village dont elles se sont approprié la devise, « Pax Lana et Aratro », la paix par la laine et la charrue, car c'est bien du sol labouré que viennent les matières

premières, tels que le bois des hêtraies, des côtes crayeuses de Champagne et des forêts des Ardennes, la laine matière première utilisée dans leurs tissus, et paix d'une manufacture qui comme le phénix sait renaître de ses cendres. Une belle histoire illustrant l'entrepreneuriat au féminin au cœur de nos territoires qui n'a pas laissé insensible la députée Lise Magnier.

CHOCOLATERIE DELEANS



Une des plus anciennes devantures de Reims... pour accueillir l'élue au commerce et à l'artisanat Charles Germain. Un décor Marie-Antoinette, des centaines de moules, des odeurs, des couleurs... à la veille de Pâques ! **Vincent Frodefond installé à Reims depuis 20 ans rue Cérés, est un artisan chocolatier** heureux, et toujours aussi passionné. Du chocolat et rien que du chocolat pour cet amoureux du travail bien fait dans le respect de la plus pure tradition et de ses pairs, dont le seul souci réside dans le plaisir gustatif, olfactif, visuel suggéré à sa clientèle. Entouré de sa femme, une responsable de la vente et de ses deux apprentis, il s'est attaché à faire partager toute sa passion, mais également son quotidien d'artisan avec l'expérience d'un homme plein de philosophie qui garde un œil avisé sur son temps. Des échanges intéressants qui ont nourri un élu en quête d'une politique toujours plus proche des besoins.

TONNELLERIE DE CHAMPAGNE



« **Entre tradition et innovation, des écrins pour de grands vins.** »

Implantée depuis sa création à Cauroy-les-Hermonville, la Tonnellerie de Champagne créée par Jérôme Viard, seul tonnelier dans le quart nord-est de la France, a ouvert les portes de ses ateliers à la députée

LE PACTE ARTISANAT

L'actualité des métiers d'art en région

La Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est et le conseil régional Grand Est ont signé le Pacte artisanat sur la période 2018-2020, visant à renforcer le dynamisme du tissu artisanal et à contribuer au maintien de nombreux savoir-faire territoriaux, ainsi qu'à la spécialisation économique des territoires.

Un volet spécialement dédié aux métiers d'art est intégré au sein de ce Pacte artisanat et s'articule autour de trois axes :

I LA DÉTECTION ET LE RECENSEMENT DES PROFESSIONNELS

exerçant une activité référencée dans la liste officielle des métiers d'art du 24 décembre 2015 afin de créer un répertoire Grand Est des métiers d'art ainsi qu'un site Internet dédié en direction des professionnels (envoi de newsletters pro) et du grand public (fiche atelier/entreprise sur le site, envoi d'une newsletter grand public).

I L'ORGANISATION ET/OU LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS MÉTIERS D'ART

La CRMA Grand Est met en œuvre deux opérations d'envergure :

- Espace Grand Est au Salon international du patrimoine culturel au carrousel du Louvre à Paris. L'accompagnement de la CRMA Grand Est consiste à proposer aux entreprises qui souhaitent participer au SIPC des tarifs préférentiels et un accompagnement en matière de communication (édition d'un catalogue des exposants, mailing prospects, décideurs...);

- Salon itinérant Essences&Matières qui a pour vocation à faire découvrir au grand public l'excellence des métiers d'art Grand Est. Après les éditions de Thaon-les-Vosges en 2015, Metz en 2016 et Reims en 2017, Nancy accueillera le Salon en novembre 2018.

Par ailleurs, un soutien financier est accordé à des manifestations métiers d'art d'envergure régionale organisées par des Chambres de métiers et de l'artisanat départementales. Le marché des artisans d'art du Boulingrin (voir ci-dessous) a vu ainsi reconnaître la qualité de son

organisation et de sa programmation.

I LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE MÉTIERS D'ART

via un programme d'accompagnement/formation des professionnels en profitant de l'effet « taille » grande région avec comme thématiques le développement de nouveaux produits, la valorisation des produits et la stratégie commerciale, la mise aux normes, etc.

Enfin, sur le territoire champardennais, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat est chargée de coordonner les JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art).

Pour mettre en place toutes ces actions, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est s'est dotée d'un réseau de chargés de mission métiers d'art. Pour les départements des Ardennes et de la Marne, Anthony Gasperin est chargé de l'animation de la filière métiers d'art.

07

Le Marché des artisans d'art

Fruit d'un partenariat réussi entre la ville de Reims et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne, plébiscité par les exposants eux-mêmes et le public, avec en moyenne 3 000 visiteurs lors de l'édition 2017, le Marché des artisans d'art du Boulingrin s'est rapidement imposé dans le paysage des métiers d'art.

Preuve s'il en est, l'appel à candidatures pour la saison 2018 a été un réel succès avec 150 candidats venus de tout le Grand Est pour 128 exposants retenus par le comité de sélection mis en place à cette occasion.

Par ailleurs, de nouveaux partenaires rejoignent la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne pour la réussite de cette manifestation d'envergure, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, le magazine Reflets Actuels et Ateliers Art de France et le syndicat professionnel des métiers d'art.

La formule évolue avec la mise en scène de trois espaces :

- l'espace exposants où le public pourra aller à la rencontre de 46 professionnels lors de chaque édition et acheter leurs productions ;
- l'espace atelier grand public aux thèmes variés (atelier origami,

peinture, bijoux, couture, broderie, vannerie, sculpture...);

■ l'espace animation où sont organisées des animations à thème (découverte des formations métiers d'art, défilé de mode...).

Le renouvellement d'une bonne part des exposants, des ateliers et la mise en place d'animations à thème spécifique rendent unique chacune des 4 dates programmées en 2018 (15 avril, 17 juin, 16 septembre et 18 novembre – ouverture au public 10 h à 18 h).



Anthony Gasperin chargé de mission métiers d'art Marne/Ardennes | anthony.gasperin@cma-ardennes.fr | 06 49 34 32 71



20 MESURES

Réforme de l'apprentissage : quels changements ?

Le 9 février dernier, Muriel Pénicaud annonçait les 20 mesures qui composent la réforme nationale de l'apprentissage. Une réforme à laquelle le réseau des Chambres de métiers a activement contribué en remettant à la ministre du Travail en novembre 2017, le Livre Blanc de l'apprentissage, duquel plusieurs préconisations ont été reprises.

POURQUOI RÉFORMER L'APPRENTISSAGE ?

10 RAISONS



- 1 | 1,3 million de jeunes en France ne sont ni en formation, ni en situation d'emploi
- 2 | 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 7 mois qui suivent leur apprentissage
- 3 | Seulement 7 % des jeunes sont en apprentissage contre 15 % dans les pays européens où le chômage est bas
- 4 | L'accès à l'information sur la voie de l'apprentissage (déroulement, débouchés...) n'est pas identique pour tout le monde
- 5 | Aujourd'hui, l'adaptation d'un diplôme à la réalité du marché de l'emploi demande plusieurs années
- 6 | La durée du contrat d'apprentissage était jusqu'alors rigide pour les jeunes, les entreprises et les CFA
- 7 | Le développement des CFA pour répondre aux besoins en compétences des entreprises ne se fait pas de manière libre
- 8 | Le système de l'apprentissage était complexe et décourageait CFA, apprentis et entreprises
- 9 | Il y a peu de passerelles pour passer d'une filière générale à l'apprentissage. Les jeunes sont peu nombreux à passer ce cap
- 10 | Seulement 6 800 apprentis partent en Erasmus en Europe contre 43 000 étudiants pour les autres filières



Le mot du président de la CRMA Grand Est

Depuis quelques mois, j'ai entamé le tour des CMA du Grand Est comme je m'y étais engagé : l'Aube, la Marne, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle m'ont déjà accueilli et ces visites ont été particulièrement riches. Riches et fondamentales au vu de la démarche de la CRMA Grand Est, mais également celle de nombreuses autres chambres régionales de France : le développement et la mutualisation. Une démarche initiée dans le Grand Est il y a maintenant 2 ans, à l'occasion de la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, qui se poursuit, se développe et réussit un peu plus chaque jour. C'est un objectif essentiel et évident pour moi pour plusieurs raisons : tout d'abord parce que c'est l'intérêt des artisans : avoir un réseau plus structuré, plus efficace et mieux coordonné nous permettra d'offrir à nos ressortissants des services optimisés, des actions innovantes et une gestion maîtrisée ; ensuite parce que la mutualisation est à mon sens le seul moyen de garantir l'avenir de notre réseau : profiter des expériences réussies des uns, s'appuyer sur l'expertise dans certains domaines des autres, et ensemble grandir et construire un nouveau modèle économique pertinent et durable ; enfin parce que le changement est voulu et soutenu par notre Gouvernement : les réformes sont annoncées et engagées. Je veux veiller aux intérêts de notre secteur en nous plaçant dans un mode constructif et participatif, générateur de propositions concrètes. Ces visites départementales m'apportent donc le contact, les échanges et la vision nécessaires pour faire remonter au niveau national, les problématiques et les préoccupations qui sont les nôtres, qui sont celles de nos artisans. Cela a été le cas dans la période de concertation avec le Gouvernement sur la réforme de l'apprentissage, cela l'est tout autant pour les discussions autour de l'avenir de notre réseau, autour de la réforme de la formation professionnelle, autour de ces grands changements à venir. Dans ce monde qui se transforme, notre réseau doit s'adapter, évoluer et ne jamais s'éloigner de sa raison d'exister : être au service des 92 000 entreprises artisanales du Grand Est, leur apporter l'expertise et l'accompagnement dont elles ont besoin tout en garantissant à l'artisanat de conserver cette place formidable de 1^{re} entreprise de France.

Bernard Stalter

UN NOUVEAU STATUT DE L'APPRENTI : LES 20 MESURES CONCRÈTES

- 1 | Tous les jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage verront leur rémunération augmenter de 30 € nets par mois.
- 2 | Tous les jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage percevront une aide de 500 € pour passer leur permis de conduire.
- 3 | Tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année.
- 4 | Tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises, auront accès à des prépa-apprentissage.
- 5 | Tous les jeunes et leur famille bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir.
- 6 | Tous les jeunes bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classe de 4^e, 3^e, 2^{de} et 1^{re}.
- 7 | L'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans, au lieu de 26 ans aujourd'hui.
- 8 | Tout contrat en alternance sera financé.
- 9 | Les campus des métiers seront favorisés et développés.
- 10 | 15 000 jeunes en apprentissage par an pourront bénéficier du programme Erasmus de l'apprentissage pour effectuer plusieurs mois de formation dans un autre pays d'Europe.
- 11 | Les partenaires sociaux co-écriront les diplômes professionnels avec l'État. Tous les freins seront levés pour permettre aux entreprises de s'engager dans l'apprentissage.
- 12 | Les aides à l'embauche seront unifiées et ciblées sur les TPE et PME et les niveaux bac et pré-bac.
- 13 | Le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après 45 jours sera supprimé.
- 14 | La réglementation des conditions de travail sera revue afin de faciliter l'intégration des jeunes apprentis dans l'entreprise.
- 15 | La procédure d'enregistrement du contrat d'apprentissage sera réformée.
- 16 | La durée du contrat d'apprentissage pourra rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune.
- 17 | L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire.
- 18 | La certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience, sera encouragée.
- 19 | Les CFA pourront développer rapidement et sans limite administrative les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises.
- 20 | La qualité des formations dispensées par les CFA sera renforcée par un système de certification.



BERNARD STALTER

« Nous nous sommes donné les moyens de réussir, il faut maintenant aboutir »

« Le réseau des CMA a été présent tout au long de la phase de concertation avec le Gouvernement et les acteurs concernés. Nous souhaitons être force de propositions et avoir une démarche constructive pour faire entendre les besoins et les attentes des artisans. C'est pour cela qu'un Livre Blanc de l'apprentissage a été remis à Muriel Pénicaud fin 2017. Il apporte une contribution ambitieuse et réfléchie à cette réforme. Nous avons été entendus : plusieurs de nos propositions sont reprises dans cette nouvelle stratégie en faveur de l'apprentissage. »

S'il se félicite de la conclusion de cette phase de concertation, Bernard Stalter rappelle que le réseau sera un partenaire actif mais vigilant pour la suite du processus : « Nous sommes à pied d'œuvre pour transformer en actions ces résultats. C'est maintenant un travail de construction qui débute. Il devra aboutir à des mesures concrètes. Nous nous sommes donné les moyens de réussir, il faut maintenant aboutir. » Là encore, comme dans la phase précédente, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat sera force de propositions. »



ÉRIC KAYSER – BOULANGER-PÂTISSIER

Inspirer des vocations

Le boulanger-pâtissier et ambassadeur de l'Artisanat Éric Kayser revient sur deux dossiers phares de ce début d'année : les travaux sur le Pacte* et l'apprentissage. Une exclusivité pour *Le Monde des Artisans*.

PROPOS RECUEILLIS PAR SAMIRA HAMICHE

LE MONDE DES ARTISANS :

AVEC LE SÉNATEUR RICHARD YUNG, VOUS AVEZ PLANCHÉ SUR LE THÈME DE L'EXPORT DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUR LE PACTE. QU'AVEZ-VOUS TIRÉ DE CETTE EXPÉRIENCE ?

J'ai appris énormément. L'expérience m'a apporté une meilleure compréhension, une meilleure vision du nombre d'organismes qui aident de près ou de loin les entreprises en France. C'est très important de s'en rendre compte. Le premier enseignement, c'est qu'il faut arriver à regrouper tous ces organismes pour que l'artisan moyen, la TPE, PME, l'ETI, puissent se développer. La deuxième chose, c'est qu'en partant faire un tour dans quelques pays européens, on s'est aperçu – en Allemagne et en Italie notamment – qu'il existait là-bas des consultants ciblés, qui aident les entreprises à se développer, du premier contact à la livraison des process. C'est cela qu'il faut mettre en place.

LMA : QUEL RÔLE POURRAIENT JOUER LES CHAMBRES CONSULAIRES DANS LE DÉPLOIEMENT DE CE RÉSEAU ?

Les CMA et les CCI doivent être partie prenante, recruter des consultants pour aider les entreprises à s'exporter. On s'aperçoit que l'artisan a plus de mal à partir, soit parce qu'il ne parle pas la langue, parce qu'il n'a pas la connaissance de l'export ou encore parce qu'il n'est pas entouré par les bonnes personnes. Quand on gère une entreprise artisanale, on a parfois arrêté l'école trop vite ou trop tôt : les dirigeants ont donc besoin de formation. Regrouper les compétences dans les chambres serait une bonne solution pour mieux les accompagner. Les

CMA et CCI pourraient ainsi mettre en place des cycles de cours du soir ou du week-end, comme le fait par exemple le Cnam**, pour former aux rudiments de l'exportation : langue, gestion... S'ouvrir l'esprit à tout cela, c'est déjà une bonne étape de franchise. Il y a beaucoup de choses dans l'exportation, donc il ne faut pas se perdre...

LMA : VOUS AVEZ PRÊTÉ VOTRE IMAGE À PLUSIEURS CAMPAGNES DU FNPCA EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE. QUEL EST VOTRE RESSENTI QUANT À LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, EN PLEINE CONSTRUCTION ?

Il est bien dommage que l'on peine à concilier la réflexion des CMA, des CCI, des Régions et de l'État, avec celles des organisations patronales, pour pouvoir accoucher de quelque chose de beau. Il y a peu d'apprentis en France, ou en tout cas pas assez. C'est aussi une question de sémantique : il faudrait peut-être changer les noms des diplômes comme le CAP... Et créer un titre plus valorisant, comme en Allemagne où l'on a une « Meisterklasse » (équivalent d'un Master). Il faut, entre autres, réformer ce volet, pour attirer des



© ALBAN COUTURIER

jeunes dans nos métiers. Toute cette jeunesse qui est sur les bancs de l'école, il faut lui inspirer de vraies vocations, de vrais métiers, pour qu'elle soit épanouie, heureuse. Je pense que pour cela, nous devons faire plus que modifier des horaires... C'est d'une réforme globale dont on a besoin.

* Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. Richard Jung et Éric Kayser formaient l'un des six binômes parlementaire/chef d'entreprise chargés d'organiser des entretiens et des ateliers sur les différents axes de ce plan élaboré en « co-construction ».

** Conservatoire national des arts et métiers.

L'APCMA ENGAGÉE POUR LE PACTE

Entamés en octobre, les travaux sur la loi pour la croissance des entreprises (Pacte) ont donné lieu à une première consultation des acteurs économiques, puis à une consultation publique (qui s'est achevée le 5 février). Lors de la première phase, l'APCMA* a formulé soixante-deux propositions en faveur de la création, du développement, de l'innovation, de la numérisation, de l'internationalisation et de la simplification des démarches des entreprises artisanales. Le projet de loi définitif doit être présenté au printemps.

* Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat.



www.pacte-entreprises.gouv.fr

ARTISANALES DE CHARTRES

Concours Tremplins Garance Jeunes entreprises

Vous vous êtes installé il y a moins de cinq ans et vous souhaitez vous faire connaître ? Tentez votre chance aux Tremplins Garance de l'Artisanat ! À la clé un stand de 9 m² tout équipé, sur le plus grand des Salons de l'artisanat, qui se déroulera du 12 au 15 octobre 2018, offert par le partenaire officiel de la manifestation, Garance.

Depuis la création du concours il y a 13 ans par Garance, 215 jeunes entreprises artisanales ont déjà exposé gratuitement sur le Salon des Artisanales de Chartres. Et vous ?

LES RÈGLES DU JEU

Gagner son stand sur cet espace jeune créateur est une occasion unique de se faire connaître auprès de plus de 90 000 visiteurs, partenaires de l'artisanat et médias. Les seules conditions pour postuler sont de s'être installé après le 1^{er} janvier 2013 et d'exposer durant les quatre jours du Salon (du 12 au 15 octobre) en cas de sélection. Garance vous invite sur le Salon en prenant en charge votre stand équipé et scénographié, tout en étant accompagné par ses équipes durant tout l'événement (distribution de goodies, concours, animations, soirée de récompenses).

Un jury de professionnels récompensera l'un d'entre vous par une bourse complémentaire de 1 500 euros.



En 2018, les Artisanales de Chartres fêtent leurs 25 ans d'existence.

Saisissez cette opportunité ! Demandez votre dossier de participation en renvoyant l'un des coupons ci-dessous **avant le 30 avril prochain**.

C'EST LE SUPER TREMLIN 2017!



Leila
Abdel Kader,
démonstration
de coulées
et modelage
de pièce
en argile,
Peillac
(Morbihan).

Atmo'sphère est une gamme de lampes à poser dont l'originalité repose sur une alliance entre design/ergonomie contemporaine et masques de lumières à l'expression artistique. Une première collection de masques, appelée *Les Expressifs*, illustre avec poésie certaines expressions de la langue française comme « être médusé », « dormir comme une souche » ou « être dans la lune »...

La large palette de couleurs, les trois hauteurs de lampes, la modulation et l'orientation de la lumière... sont autant d'options proposées qui se complètent pour composer le luminaire qui vous correspond. Soucieuse du respect de l'environnement et de la santé, les matériaux dont se sert la créatrice sont des produits non toxiques et sans émanation dangereuse. Innovants, utilisés de façon plutôt industrielle, ces matériaux trouvent toute leur place dans l'artisanat d'art.

11



COUPONS CI-DESSOUS À COMPLÉTER ET À RETOURNER : • Par courrier : Artisanales de Chartres - Corine Issanchou - 24 boulevard de la courtille, 28000 Chartres • Par mail : corine.issanchou@cm-28.fr | Informations et dossier d'inscription : Corine Issanchou | Tél. : 02 37 91 57 09 | corine.issanchou@cm-28.fr | www.les-artisanales.com

■ J'ai créé mon entreprise après le 1^{er} janvier 2013

→ JE VEUX RECEVOIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE
DES TREMLINS GARANCE DE L'ARTISANAT

NOM :

PRÉNOM :

ACTIVITÉ :

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE POSTALE :

TÉL. :

E-MAIL :

■ J'ai créé mon entreprise avant le 1^{er} janvier 2013

→ JE SOUHAITE EXPOSER AUX ARTISANALES DE
CHARTRES ET RECEVOIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

ACTIVITÉ :

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE POSTALE :

TÉL. :

E-MAIL :

SUR LE TERRAIN

Bernard Stalter fait le tour du Grand Est



Troyes, Nancy, Reims, Bar-le-Duc... Bernard Stalter sillonne le Grand Est depuis le début de l'année pour rencontrer les acteurs de terrain, celles et ceux qui agissent au quotidien pour l'intérêt des 92 000 entreprises artisanales de notre région.

Une visite qui se complète systématiquement d'un échange constructif et nécessaire sur l'avenir du réseau.

L'objectif : créer un nouveau modèle économique pour les Chambres de métiers qui renforce encore davantage la proximité et le service aux artisans.

À CHAQUE VISITE, SA THÉMATIQUE

Différents enjeux animent le réseau des Chambres de métiers, que ce soit au plan national ou régional. Apprentissage, transition numérique, orientation, ruralité... à chaque déplacement, une thématique précise est développée : l'occasion d'aller au cœur du sujet de manière concrète, face à la réalité du terrain.

12



À la CMA54, place au numérique.



Dans l'Aube, visite du CFA.



Un échange constructif et ouvert avec les élus meusiens.



À la CMA51, échange avec les futurs apprentis en coiffure.

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Édouard Philippe dans le Grand Est

Le 23 mars dernier, Édouard Philippe était dans le Grand Est, à Mulhouse au Centre de formation des apprentis. Accueilli par le président Bernard Stalter pour visiter l'établissement et aller à la rencontre des enseignants et des apprentis, le Premier ministre a ainsi clôturé officiellement la Semaine nationale de l'artisanat.

UNE MATINÉE MULHOUSIENNE

Dans le cadre des actions de politique de la ville menées par le Gouvernement, le Premier ministre Édouard Philippe, accompagné du ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard, et de son secrétaire d'État Julien Denormandie, s'est rendu le 23 mars dans le quartier des Côteaux de Mulhouse.

UN SIGNAL FORT

Celui-ci s'est ensuite rendu au centre de formation d'apprentis de l'artisanat de la CMA d'Alsace. Avec Bernard Stalter, le Premier ministre a pu échanger avec les jeunes en formation automobile et leurs maîtres d'apprentissage, rassemblés dans le cadre de la finale Grand Est des Olympiades des métiers. À quelques semaines de la présentation en conseil des ministres de la réforme de l'apprentissage, la présence du chef du Gouvernement conforte le réseau des CMA comme partenaire privilégié dans l'élaboration de la réforme de l'apprentissage. « C'est un signal fort du chef du Gouvernement adressé au secteur de l'artisanat qui forme chaque



année 35 % des apprentis en France, avec l'appui des Chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs centres de formation. Rappelons que 80 % d'entre eux trouvent un emploi pérenne dans les six mois qui suivent la fin de leur formation, ce qui fait de l'artisanat, première entreprise de France, un secteur exemplaire en la matière. »

Bernard Stalter

13

ESSENCES & MATIÈRES 2018 S'INSTALLE À NANCY

Il y a eu Thaon-les-Vosges, Metz et Reims... Cette année c'est à Nancy que le Salon Essences & Matières va s'installer, dans les prestigieux salons du palais du Gouvernement, du 16 au 18 novembre.

Une nouvelle édition pour cette manifestation dédiée à l'excellence des métiers d'art qui signe également la venue d'un nouveau concept : une invitation au pays des métiers d'art...

Ils sont luthiers, ébénistes, verriers, feronniers ou encore tapisseries... Ils possèdent une technicité, une finesse et une précision du geste exceptionnelle. Ce savoir-faire est encore trop peu connu ou reconnu, leurs créations restent encore trop souvent rares au sein de nos intérieurs, dans notre quotidien et pourtant...

Le nouveau concept d'Essences & Matières veut emmener le public au pays de ces artisans-artisans, leur faire découvrir leur métier, leurs créations au sein d'une mise en scène originale et spectaculaire.



Vous êtes artisan du Grand Est et exercez dans les métiers d'art ? La CRMA Grand Est vous propose d'intégrer le nouveau concept d'Essences & Matières.

Nos services vous accompagneront, conseilleront et formeront : pour connaître toutes les informations, les modalités pratiques autour d'Essences & Matières 2018 ou pour télécharger un dossier de candidature



www.crma-grandest.fr | 03 87 20 36 80

VISITE D'ENTREPRISE

Champions, les artisans !

Cocorico ! Saviez-vous que la visite d'entreprise (ou tourisme de savoir-faire) était une spécialité bien française ? La France est ainsi le seul pays à disposer d'une offre aussi significative : 2 000 entreprises ouvrent leurs portes à près de 13 millions de visiteurs chaque année ! Parmi les champions de la discipline, beaucoup d'entreprises artisanales, comme le prouve le palmarès établi par l'association Entreprise et Découverte*. Tour de France.

JULIE CLESSIENNE



1 LA VERRERIE DE BIOT

600 000 visiteurs

+ Un écomusée propose démonstrations, visite libre ou guidée et stages d'initiation au soufflage de verre.

www.verrieriebiot.com



2 CONFISERIE DES HAUTES-VOSGES

200 000 visiteurs

+ Visite guidée, commentée et gratuite avec dégustations.

www.cdhv.fr



3 CONFISERIE BRESSAUDA

180 000 visiteurs

+ Visite guidée, commentée et gratuite avec dégustations.

www.la-confiserie-bressaude.com

4 BISCUITERIE DE LA POINTE DU RAZ

153 700 visiteurs

+ Découverte de la fabrication et de l'histoire de la biscuiterie à travers une scénographie ludique, dégustations.

www.biscuiteriedelapointeduraz.com

5. COUÛELLERIE DE LAGUIOLE HONORÉ DURAND

132 300 visiteurs

+ Visite gratuite, libre ou guidée (possible anglais et allemand), astuces, démonstrations.

www.layole.com

6. COUÛELLERIE FORGE DE LAGUIOLE

90 000 visiteurs

+ Visite libre et démonstrations de montage lors des visites guidées.

www.forge-de-laguiole.com

7. VERRERIE DE LA ROCHÈRE

67 010 visiteurs

+ Visite du musée, de la galerie et démonstrations dans la verrerie.

www.larochere.com

8. POTERIE RAVEL

60 000 visiteurs

+ Visite gratuite des ateliers de poterie et vente directe de déclassés d'usine.

www.poterie-ravel.com

9. FONTAINES PÉTRIFIANTES DE SAINT-NECTAIRE

58 000 visiteurs

Une visite très insolite à la découverte de ces artisans qui utilisent la technique de l'incrustation sur moulage et transforment l'eau en pierre !

fontaines-petrifiantes.fr

10. VERRERIE DE SOISY

53 910 visiteurs

+ Visite gratuite de l'atelier, espace pédagogique, installations en verre dans le parc.

www.verrierie-soisy.fr

11. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE VANNERIE

50 000 visiteurs

+ Visite de l'atelier, démonstrations des vanniers.

www.vannerie.com

12. FONDERIE DE CLOCHES CORNILLE HAVARD

42 030 visiteurs

Visite de l'atelier du XIX^e siècle (possible anglais et allemand) où sont fabriquées plus d'une centaine de cloches chaque année.



14

* Entreprise & Découverte est l'association nationale de la visite d'entreprise. Ses missions se déclinent en trois volets : la communication via notamment son site www.entrepriseetdecouverte.fr, la fédération, qui organise chaque année les Rencontres nationales de la visite d'entreprise, et l'ingénierie car elle accompagne les entreprises qui se lancent dans le tourisme de savoir-faire.

LES ENJEUX DE LA VISITE D'ENTREPRISE

78 %

de ces entreprises disposent d'une boutique en fin de parcours.

2 fois +

d'achats consécutifs à une visite que d'achats sans visite.

60 %

de taux de fidélisation à l'entreprise après une visite.

35 %

des visites sont gratuites (public individuel)

45 %

des visites sont accessibles aux étrangers.



Entreprise du patrimoine vivant

PRIX GOÛT ET SANTÉ



“ Rouge Plaisir ”

Crumble Granola, crème légère amandes biologiques, cœur de crémeux Framboise de Ronce, biscuit huile d'olive-citron-gingembre, cocktail de 3 fruits rouges

1^{er} prix



Alain
Chartier

Lauréat 2017,
Pâtissier - Glacier
à Theix (56)

Comme Alain Chartier, vous êtes inscrit au répertoire des Métiers
et cultivez l'art du goût et de la santé ?

Exprimez votre talent en participant au prix Goût et Santé 2018

1^{er} prix **10 000 €**
2^e prix **7 500 €**
3^e prix **5 000 €**

Pour vous inscrire c'est simple et gratuit !

Demandez votre dossier de candidature

à nous retourner avant le 30 avril 2018 :

- par mail : concours.prix_gout_sante@maaf.fr
- par téléphone : 05 49 34 42 60
- ou à télécharger sur www.maafr.com

MAAF Assurances RCS NIORT D 781 423 280  www.maafr.com crédits photos : Fokai Studios
Extrait de règlement « Prix Goût et Santé 2018 » : concours gratuit, réservé aux artisans du secteur alimentaire,
sans obligation d'achat, organisé en 2018 par MAAF Assurances. Règlement complet adressé gratuitement
(remboursement du timbre sur demande, 1 seule demande par personne) en écrivant à la SCP MARCHAND-LAFON-
DESMOULINS - 156 avenue de Paris - BP 97 - 79004 NIORT, auprès de laquelle le règlement est déposé.

PRIX
Goût et Santé
MAAF Assurances
DES ARTISANS 



DEUX MINISTRES AUX FOURNEAUX EN MARTINIQUE

En décembre dernier, la Cmar* Martinique a accueilli Annick Girardin, ministre des Outre-mer, et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, à l'occasion de leur déplacement sur l'île. Henri Salomon (au centre), président de la Cmar, a ainsi pu présenter le projet de création de « Cité du Goût et des Saveurs », initiative pour la promotion du patrimoine gastronomique régional. Après avoir participé au premier atelier en enfilant un tablier et réalisant elles-mêmes leur dessert, les ministres ont assuré la Cmar de l'appui de l'État et chargé la Préfecture de la Martinique de suivre la mise en œuvre de ce projet.

* Chambre de métiers et de l'artisanat de région.

ET SURTOUT LA... CONFIANCE !



Le 16 janvier, lors de la cérémonie des vœux de l'APCMA*, le président Bernard Stalter (au centre) a souhaité placer l'année 2018 sous le signe de la confiance : vis-à-vis du réseau, de ses entreprises, de ses partenaires et de l'État. L'occasion de mettre à l'honneur Romain Kauffmann (à gauche), médaillé d'or en ébénisterie lors des dernières Olympiades des métiers, à Abu Dhabi, et ainsi valoriser l'excellence de l'apprentissage à la française, « voie de réussite pour notre jeunesse et notre pays ».

* Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat.



16



DE L'ART D'ÊTRE CORSE

Quelque quarante ans après la période faste du *Riacquistu*, qui a donné naissance à un large mouvement artistique, les artisans d'art corse restent isolés. Et se raréfient. Profitant du programme de fonds européen interreg Marittimo, la chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA) est en train de structurer une filière sur l'île : l'Art Lab net, un centre de ressources et d'innovation dédié aux métiers d'art. Objectif : créer un label européen qui englobera à terme les quatre régions (Corse, Paca – chef de file du projet –, Ligurie et Sardaigne) concernées par le programme. De quoi rassurer les artisans d'art, ici sur le marché de Noël d'Ajaccio, en décembre dernier.

UNE SUPER CMA DANS L'HÉRAULT

Fin janvier, avec fierté, Christian Poujol (*deuxième en partant de la gauche*), président de la CMA de l'Hérault, inaugurerait son nouveau vaisseau amiral devant un parterre de 1 000 invités dont plusieurs personnalités politiques locales comme Carole Delga (*au centre*), présidente de la Région Occitanie, ou encore Serge Crabié (*à l'extrême gauche*), président de la CRMA Occitanie. Situé dans le quartier Pierresvives de Montpellier, le site de 6 000 m² peut accueillir les artisans sur un espace « guichet unique » et abrite le nouveau CFA, d'une capacité de 450 places réparties sur quatre plateaux techniques flambant neufs : pâtisserie, coiffure, esthétique et entretien.



i

UN « DROIT À L'ERREUR » POUR TOUS



© MIKKELE BIGNARDI

Le projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » (Essoc) a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 30 janvier dernier. Il a pour objectif d'améliorer les relations entre les administrés et les services publics. Ainsi, il prévoit que si l'usager est de bonne foi, l'administration devra se montrer tolérante à son égard et lui donner la possibilité de rectifier son erreur. En matière fiscale, en cas d'erreur de bonne foi dans le cadre d'un contrôle, les intérêts de retard seront réduits. Un « droit au contrôle » est également établi pour les entreprises à la manière d'un rescrit. Ainsi elles pourront demander à une administration de les contrôler pour s'assurer qu'elles sont en conformité. Une autre mesure concerne l'inspection du travail : l'inspecteur ne sanctionnera plus automatiquement l'entreprise qu'elle contrôle pour certaines infractions mais pourra donner un simple avertissement dès lors qu'il n'y avait pas d'intention frauduleuse. Mais attention ! Le « droit à l'erreur » n'est toutefois pas une licence à l'erreur. Il ne s'appliquera pas aux récidivistes ni aux fraudeurs.



Questions/Réponses

Prélèvement à la source : qui, quoi, comment ?

À partir de 2019, le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu deviendra la règle*. Toutes les entreprises ont donc intérêt à s'y préparer dès maintenant.

COMMENT SE DÉCLINERA LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ?

Pour les indépendants, soit les travailleurs titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), le PAS prendra la forme d'acomptes calculés par l'administration sur la base de la déclaration de revenus et prélevés mensuellement ou trimestriellement. Les acomptes mensuels seront donc désormais étalés sur douze mois. Les paiements pourront être adaptés en fonction des revenus de l'année en cours. Par exemple, en cas de forte variation de vos revenus, vous pourrez, en cours d'année, demander à l'administration d'actualiser les acomptes. De la même manière, si vous cessez votre activité, vous pourrez immédiatement arrêter de payer les acomptes.

J'EMPLOIE DES SALARIÉS. COMMENT LEUR APPLIQUER LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE ?

En principe, l'employeur ne devrait que se contenter d'appliquer les taux de prélèvement que lui communiquera l'administration fiscale via la DSN**. Il ne lui est pas demandé de rentrer dans le détail du patrimoine de ses salariés. Le Fisc calculera le taux de prélèvement qui sera appliqué à chaque salarié dès les prochaines déclarations de revenus 2017 déclarés au printemps 2018. Les contribuables obtiendront donc leurs taux de prélèvement sur leurs avis d'impôt à l'été 2018. Les couples pourront, à ce moment-là, opter pour des taux différenciés. Notons que les salariés ne souhaitant pas que leur taux personnalisé soit commu-

niqué à leur employeur pourront choisir le taux neutre. Dans ce dernier cas, une grille de taux par défaut déterminé sur la base du montant de la seule rémunération versée sera appliquée. Les fiches de paie produites en 2019 devront donc prendre en compte et faire apparaître le taux de prélèvement appliqué au salaire. En cas de changement de situation ayant un impact sur le niveau de ses revenus, ce sera au salarié de contacter l'administration fiscale directement pour modifier son taux de prélèvement.

LE DISPOSITIF NE RISQUE-T-IL PAS DE SE RÉVÉLER COÛTEUX POUR L'EMPLOYEUR ?

En effet, l'Inspection générale des finances (IGF) a évalué le coût de la mise en place du PAS entre 310 et 420 millions d'euros pour l'ensemble des TPE/PME. Selon Bercy, le fait que le PAS s'opère via la DSN « évite la création d'une déclaration spécifique et allège ainsi les obligations déclaratives des entreprises. C'est la raison pour laquelle les modifications à opérer dans les logiciels de paie pour prendre en compte le prélèvement à la source seront réduites ». Cependant, les petites entreprises risquent d'avoir à faire des dépenses supplémentaires en termes de logiciels et de paiement de prestations spécialisées pour appliquer le PAS. Le gouvernement n'écarte pas la possibilité d'aides pour les petites structures.

* La loi de finances rectificative pour 2018 (art. 11) publiée au JO du 29 décembre 2017 a confirmé la mise en œuvre du prélèvement à la source.

** Déclaration sociale nominative.



www.prelevementalasource.gouv.fr

LES ARTISANS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX DE COMMERCE EN 2022



La loi du 18 novembre 2016* avait prévu que les contentieux entre artisans ou entre artisans et commerçants soient transférés aux tribunaux de commerce au plus tard le 1^{er} janvier 2022. La garde des Sceaux a confirmé que ce sera bien à cette date et pas avant, car c'est en 2021 que les artisans pourront être élus parmi les juges consulaires. Rappelons qu'actuellement, les procès concernant les artisans se déroulent au tribunal d'instance ou au tribunal de grande instance, selon l'importance de la demande.

* Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

DÉPÔT DE LA DSN EN NORME NEODES 2018.1

En principe, la DSN* en norme NEODES 2018.1 devait être déposée à partir du 25 janvier 2018. Cependant, les entreprises ont trois mois pour s'adapter, soit jusqu'à mi-avril 2018. Elles pourront encore déposer des DSN en norme NEODES 2017.1 pendant cette période. NEODES est une norme qui permet les échanges dématérialisés de données sociales.



Connectez-vous sur www.dsn-info.fr pour plus d'informations sur les évolutions des normes.



Vos droits

Nouvelles lois de finances : les mesures qui vous concernent

La réduction de charges fiscales des entreprises se concrétise dans les dernières lois de finances. Seule la fiscalité du carburant augmente. Panorama.

LOI DE FINANCES POUR 2018

I Régime micro-entreprise

La loi de finances pour 2018 (LF) double les plafonds du régime de la micro-entreprise. Désormais, dès l'imposition des revenus de 2017, les entrepreneurs pourront bénéficier des régimes micro-BIC et micro-BNC dès que le montant de leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 170 000 euros pour les activités de ventes (auparavant 82 800 euros) et 70 000 euros (auparavant 33 200 euros) pour les prestations de services et les activités non commerciales (art. 22 de la LF). À noter que le dépassement des seuils du régime micro-entreprise s'appréciera sur deux ans : l'entrepreneur qui dépasse les seuils pour la première fois sur une période de deux ans conservera donc le régime micro-entreprise l'année suivante. De plus, le régime micro-entreprise devient indépendant du régime de la franchise en base de TVA. L'assujettissement à la TVA n'entraînerait donc plus l'exclusion du régime micro-entreprise. Attention : les seuils qui permettent de facturer les clients sans TVA restent inchangés.

I Réduction progressive de l'impôt sur les sociétés

Le nouveau PLF change la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) fixé par le précédent gouvernement pour atteindre 25 % en 2022 (art. 84 du PLF). Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier en 2018, le taux d'imposition est maintenu à 28 % jusqu'à

500 000 euros de bénéfice, puis il passe à 33,3 % au-delà. Au 1^{er} janvier 2019, le taux reste à 28 % jusqu'à 500 000 euros de bénéfice puis 31 % au-delà. En 2020, toutes les entreprises se verront appliquer un taux unique de 28 %. En 2021, ce taux de droit commun passe à 26,5 % et tombe à 25 % en 2022. Le taux réduit de 15 % continue, quant à lui, à s'appliquer sur la tranche inférieure à 38 120 euros de bénéfices pour les entreprises dont le chiffre d'affaires HT est inférieur à 7,63 millions d'euros ou dont le capital a été entièrement reversé et est détenu à au moins 75 % par des personnes physiques (ou par une société appliquant ce critère).

I Plus-values

Le taux d'imposition des plus-values nettes à long terme réalisées à compter de 2017 par les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu est ramené de 16 % à 12,8 % (art. 29 de la LF).

I CFE des TPE

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 euros seront exonérées de cotisation foncière des entreprises (CFE) à compter de 2019 (art. 45 de la LF).

I Une fiscalité du carburant en faveur de l'écologie

À l'heure de la protection du climat, le gouvernement affiche sa volonté d'aligner la fiscalité du gazole sur celle de l'essence

en procédant à des augmentations de hausse significatives. Ainsi Le PLF (art 16) prévoit une convergence des tarifs de taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) entre le gazole et l'essence. Une hausse de 2,6 centimes d'euro par litre des taxes sur le gazole sera appliquée chaque année afin de porter les deux types de carburants au même niveau à l'horizon 2021. À la pompe cela se traduira par une hausse du diesel de 7,6 centimes (HT) et de l'essence à 3,9 centimes (HT)

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018

■ Taxe sur les véhicules de sociétés

Dans l'objectif de pénaliser les véhicules polluants, le PLFSS (art 18) modifie les modalités de la taxe sur les véhicules de sociétés (TVS). En principe, le montant de la TVS (CGI, art. 1010 I bis) est égal à la somme de deux tarifs déterminés en fonction du taux d'émission de CO₂ ou de la puissance fiscale du véhicule et de la date de première mise en circulation du véhicule et son carburant. De nouveaux barèmes et tarifs de ces deux composantes s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2018. Les véhicules rejetant moins de 20 g/km de CO₂ restent épargnés mais ceux émettant entre 21 et 60 g/km sont taxés à hauteur de 1 euro par gramme de dioxyde de carbone.



De 61 à 100 g/km, le tarif de la taxe est maintenu à 2 euros. Au-delà, les modèles compris entre 101 et 120 g/km passent à 4,50 euros le gramme de CO₂ et ceux compris entre 121 et 140 g/km, à 6,50 euros. Les tranches supérieures sont encore plus pénalisées, mais elles demeurent rares à présent.

■ Aménagement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la C3S et sa contribution additionnelle (pour les grandes entreprises) sont fusionnées dans une contribution unique au taux de 0,16 % (art. 4 et 10 de la LFSS). Rappelons que la C3S destinée à financer le régime social des travailleurs indépendants est due par toutes les entreprises.

LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2017 (II)

■ Réduction du taux de l'intérêt de retard et de l'intérêt moratoire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux des intérêts de retard dus par les contribuables et par l'État lors d'un contentieux fiscal a été divisé par deux (art. 55 de la LFR). Il passe ainsi de 0,40 % à 0,20 % par mois, soit de 4,80 % à 2,40 % l'an. Cette disposition s'applique aux intérêts courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

■ Prélèvement à la source

À partir de 2019, le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu deviendra la règle. Il prendra la forme d'acomptes calculés par l'administration sur la base de la déclaration de revenus et prélevés mensuellement ou trimestriellement.



Abonnez-vous au Monde des Artisans

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements. 23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax : 03 87 69 18 14.

Oui, je m'abonne au Monde des Artisans pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*)

PRÉNOM NOM

PROFESSION

NOMBRE DE SALARIÉS ADRESSE

TÉLÉPHONE FAX

E-MAIL

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/06/2018. Tarif d'abonnement 1 an, France: 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

MÉDECINE DU TRAVAIL

Vos démarches en ligne

Connectez-vous vite sur votre espace adhérent www.smirr.fr, un portail facile d'accès pour toutes vos démarches.

La santé au travail est avant tout une question de bien-être et de performance. Or, elle semble encore trop souvent négligée par bon nombre de chefs d'entreprise. Aussi, Reims Santé au Travail a décidé de simplifier les démarches de ses adhérents en créant un portail permettant aisément une mise à jour des informations nécessaires et une demande de rendez-vous. Depuis début janvier, ce nouveau portail est actif et vos codes d'accès vous ont été depuis adressés. Il vous permet donc désormais de réaliser vos démarches en ligne et, à la médecine du travail, de mieux gérer vos demandes. « *Notre offre évolue vers une dématérialisation de la relation totale entre nos services et les entreprises* », indique en effet Christophe Dumaire, directeur général du SMIRR, « *ce qui va mieux qualifier notre fichier d'adhérents* ». La numérisation vous offre l'opportunité de bien renseigner votre fiche administrative, tout en ayant également accès aux coordonnées directes de votre médecin du travail



réfèrent. Grâce à ce portail, il est à présent possible de déclarer l'entrée ou la sortie de tout salarié, d'exprimer une demande de rendez-vous, laquelle prouve que vous avez bien fait votre demande et vous offre un accès immédiat à votre facturation.

Rappelons s'il en est besoin, qu'il est obligatoire de déclarer tout salarié, faute de quoi des sanctions financières et juridiques peuvent être prises. Face au trop grand nombre de salariés non déclarés, le SMIRR espère voir, avec ce portail, la situation évoluer plus favorablement.

20

TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE LA CMA VOUS ACCOMPAGNE !

Le pôle entreprise de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne propose toute une gamme de services afin de faciliter la transmission des entreprises artisanales. Cet enjeu majeur, et nécessaire au maintien du tissu économique local, est également une étape importante dans la vie d'un chef d'entreprise. Pour cela, un chargé de développement économique vous aide à estimer le prix de votre entreprise, organiser votre projet et à trouver le repreneur idéal pour vous assurer que la transmission se fasse dans des conditions optimales. Cet accompagnement comporte plusieurs étapes :

I sensibilisation : un conseiller de la CMA vient vous rencontrer dans votre entreprise pour définir vos intentions ;

I diagnostic : un audit global est réalisé afin d'évaluer le juste prix de votre entreprise ;

I accompagnement : le pôle entreprise vous conseille et organise votre rapprochement avec des repreneurs potentiels ;

I diffusion : une diffusion de votre annonce est lancée sur www.bnoa.net et sur différents supports de communication.

La CMA accompagne au quotidien des porteurs de projets, œuvrant ainsi à promouvoir la transmission et à trouver des repreneurs pour votre entreprise. Votre contact à la CMA :



Nicolas Sinoquet | 03 26 40 64 94 | nsinoquet@cm-marne.fr

Demande d'accompagnement

À retourner à la Chambre de métiers et de l'artisanat - Pôle entreprise - 68 boulevard Lundy - 51100 Reims

ENTREPRISE :

ACTIVITÉ :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

☐ JE SOUHAITE ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CMA AFIN DE TRANSMETTRE MON ENTREPRISE

Une école de Food Truck et pourquoi pas ?

Les camions ambulants ont toujours eu un certain succès. Si en France on a longtemps connu le traditionnel camion pizza du dimanche soir, cela fait quelques années maintenant que de nombreux food trucks s'installent dans nos villes et villages, proposant un nouveau mode de restauration ainsi qu'un nouveau type de gastronomie.

Du marché à la place du village ou simplement sur le parking d'une entreprise, le Food Truck remet la street food au goût du jour, pour le plus grand plaisir des gourmands et des gourmets !

RETOUR SUR CETTE TENDANCE

Aujourd'hui, le Food Truck s'est refait un style et une réputation, se transformant en véritable camion ambassadeur de l'art gastronomique. En plus de proposer un univers à part entière, le Food Truck se démarque généralement par la qualité de la cuisine proposée ainsi que ses spécialités. Produits bio, cuisine familiale ou exotique, les Food Trucks proposent aussi de faire découvrir de nouvelles saveurs, plats ou associations.

Les Food Trucks ne proposent pas que des burgers ! Ce n'est pas le seul mets que l'on peut déguster. Chaque Food Truck a sa spécialité : cuisine vietnamienne, italienne, libanaise, bretonne, thaï, mexicaine... Il y a l'embarras du choix et, en plus c'est juste à côté !

L'avantage du Food Truck, c'est qu'il se déplace ! Pour connaître les emplacements des Food Trucks dans votre ville, il suffit de vous connecter sur leur site Internet : chaque Food Truck a

quelques emplacements réservés, sur lesquels il se positionne régulièrement donnant rendez-vous à ses consommateurs. Le Food Truck, c'est l'assurance de déguster de la bonne cuisine, sur le pouce dans le parc, chez soi, en famille ou en solo.

MAIS ALORS POURQUOI UNE ÉCOLE ?

Soucieux d'accompagner la montée en qualité et les nouvelles exigences qui accompagnent ce phénomène, l'équipe du service formation élabore un programme pédagogique sur 4 semaines. Ce dernier va intégrer les formations obligatoires pour l'exercice de la profession (stage préalable à l'immatriculation, HACCP, etc). Les stagiaires seront également accompagnés sur la démarche commerciale de l'entreprise, la négociation avec les fournisseurs, l'aménagement des camions, les autorisations de stationnement, etc.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne souhaite ainsi accompagner les futurs artisans dans une démarche de qualité et d'exigence tout en leur donnant les outils nécessaires à leur profession.

Pour plus de renseignements contactez votre CMA !



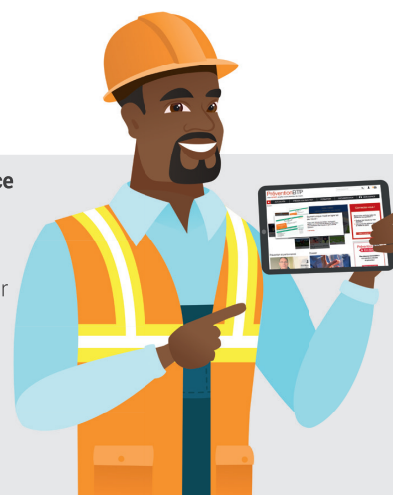
21



DOCUMENT UNIQUE : UN JEU D'ENFANT AVEC L'OPPBTP

L'outil en ligne permettant aux entreprises du bâtiment de réaliser leur document unique depuis l'espace e-prevention du site preventionbtp.fr a évolué. Le document unique peut désormais être réalisé en trois étapes seulement : choix du métier ; sélection des situations de travail et évaluation de la fréquence d'exposition ; identification des risques et des actions à mener. L'évaluation des risques se fait, elle, à partir des actions réalisées : l'utilisateur indique le pourcentage d'avancement des actions déjà en place dans l'entreprise et identifie ce qu'il reste à faire. Il sélectionne enfin ce qu'il souhaite intégrer au plan d'action, avec possibilité de rappels automatiques. De quoi faciliter le quotidien du chef d'entreprise !

Le document unique est automatiquement généré sous différents formats (PDF, Word...). Sanctionné en cas d'absence, le document unique est obligatoire et évolutif. Pensez à le mettre à jour tous les ans !



MOTORISATIONS

- **2.0 EcoBlue 105** : 1 996 cm³,
puissance maxi : 105 ch à 3 500 tr/
min, couple maxi : 360 Nm à 1 :
375 tr/min, vitesse maxi : NC,
conso. moyenne normalisée : NC
- **2.0 EcoBlue 130** : 1 996 cm³,
puissance maxi : 130 ch à 3 500 tr/
min, couple maxi : 385 Nm à
1 500 tr/min, vitesse maxi : NC,
conso. moyenne normalisée : NC
- **2.0 EcoBlue 170** : 1 996 cm³,
puissance maxi : 170 ch à 3 500 tr/
min, couple maxi : 405 Nm à
1 750 tr/min, vitesse maxi : NC,
conso. moyenne normalisée : NC
- **Moteur** : 4 cyl. en ligne, 1 996 cm³

CARACTÉRISTIQUES
TECHNIQUES

- **Puissance maxi (ch à tr/min)** :
105 à 3 500 / 130 à 3 500 /
170 à 3 500
- **Couple maxi (Nm à tr/min)** :
360 à 1 375 / 385 à 1 500 /
405 à 1 750
- **L x l x h** : 4 973 / 5 340 x
1 986 x 2 000 / 2 343 mm
- **Volume utile** : 6 / 6,8 / 7,2 / 8,3 m³
- **Longueur de chargement** :
2 555 / 2 922 mm
- **Charge utile maxi** : 1 450 kg
- **À partir de** : 22 710 € HT



FORD TRANSIT CUSTOM 2018

Davantage connecté

Si le Transit Custom n'évolue pas au niveau des motorisations et seulement légèrement au niveau de l'esthétique extérieure, les choses sont fondamentalement différentes dans la cabine de conduite. Au programme : nouvelle planche de bord et système multimédia de dernière génération.

GUILLAUME GENESTE

L'année dernière, à l'occasion des nouvelles normes antipollution Euro 6, Ford avait implanté le nouveau moteur 2.0 EcoBlue dans son Transit Custom sans rien modifier d'autre. Le poids des ans commençait à se faire sentir, principalement au niveau de la cabine de conduite et plus particulièrement de la planche de bord.

UN CUSTOM BRANCHÉ

Voici donc venir le Transit Custom dans sa version 2018. Extérieurement, les changements sont très légers. Il faut reconnaître que le coup de crayon originel est réussi et que le Custom affiche toujours des lignes plaisantes. Il convient toutefois de souligner l'arrivée d'une nouvelle face avant (calandre, phares, boucliers avec de nouveaux antibrouillards...) ou encore de nouveaux rails de guidage pour les portes latérales coulissantes. Les changements sont en revanche beaucoup plus marqués dans l'habitacle. Cela se ressent dès l'ouverture de la portière. La nouvelle planche de bord affiche une finition en net progrès.

Une fois installé à bord, il est facile de trouver ses marques. Les occupants bénéficient de nombreux espaces de rangement, inédits par le passé : porte-bouteilles au bas de la console, partie supérieure de la planche de bord qui propose trois espaces de rangement ouverts, porte-gobelet à côté du levier de vitesse, petit vide-poches à proximité immédiate du levier de vitesse

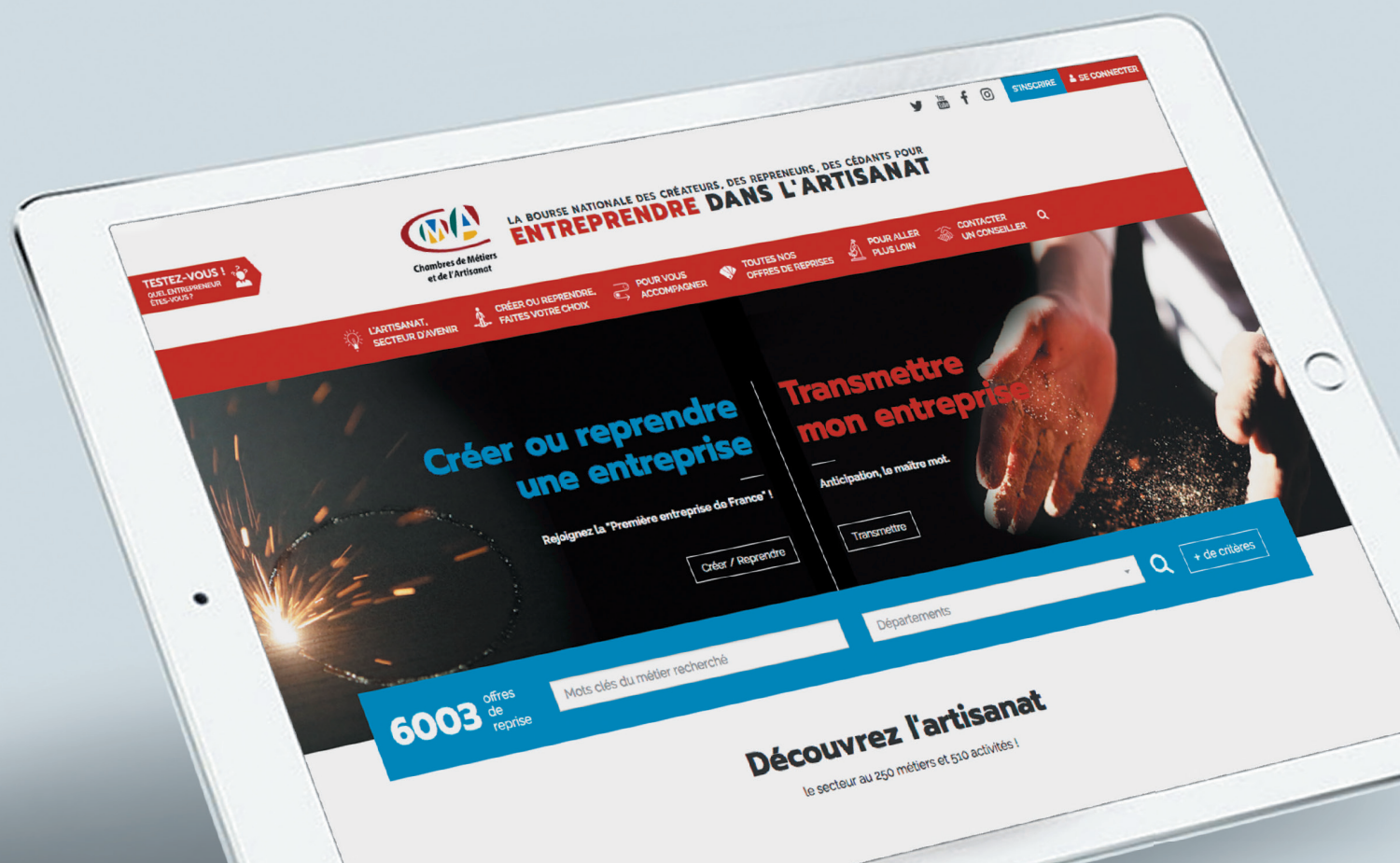
ou encore trois étages de grands bacs de portières contre deux seulement auparavant. De quoi faciliter la vie quotidienne à bord !

Autre changement important : la nouvelle console centrale. Celle-ci regroupe de façon classique les commandes de chauffage mais, surtout, le tout petit écran d'affichage monochrome et ses nombreux boutons a laissé place à l'écran du système multimédia (radio, navigation, téléphone) Sync 3 dernière génération, en couleur et tactile. Ce système, étroitement dérivé de celui de la toute nouvelle Fiesta, dispose aussi de commandes vocales. Avec le Sync 3, la Ford Transit Custom entre dans le troisième millénaire. Un vrai régal non seulement pour les yeux mais aussi à l'usage.

RIEN DE NOUVEAU
SOUS LE CAPOT

Pas de changements en revanche sous le capot du Custom dans la mesure où les nouvelles mécaniques 2.0 EcoBlue ont été lancées il y a un an. Le bloc est décliné en trois niveaux de puissance : 105, 130 et 170 ch. C'est sans aucun doute la version 130 ch qu'il convient de privilégier car elle allie économies, polyvalence et agrément de conduite. Une version « bridée » économique Econetic devrait être lancée courant 2018 et le Custom hybride (essence/électricité), actuellement en test à Londres, pourrait débarquer en toute fin d'année sur les routes européennes.

Vous cherchez à reprendre ou à céder **une activité ?**



Bénéficiez de l'expertise et de l'accompagnement de votre CMA sur :

entreprendre.artisanat.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

PRESSING

Une mutation tous azimuts

Métier de proximité, le pressing regroupe en France 2 500 artisans et 10 000 salariés. Malgré les difficultés qui touchent le secteur, la branche résiste, notamment à la faveur de l'innovation. Tour d'horizon avec Olivier Risse, président de la Fédération française des pressings et blanchisseries (FFPB).

SAMIRA HAMICHE

Les vêtements qui défilent sur les rails, l'odeur du fer à repasser... Associé à la proximité et à l'entretien minutieux des beaux vêtements, le pressing « parle » à tout le monde. Économiquement, la branche « est en récession depuis très longtemps », pose Olivier Risse. La faute, d'abord, à « un effet de mode » : « On ne s'habille plus en costume, mais en sportswear, en vêtements décontractés qui demandent moins de soin ». Mais aussi, plus globalement, aux changements de mode de consommation, qui ne jouent pas en faveur de l'entretien des vêtements : « En trente ans sont apparus 25 % de nouveaux postes de dépenses-contraintes dans les ménages : électronique, téléphonie, Internet... ». Loin de pratiquer des prix élitistes, les pressings sont pourtant associés à des prestations trop coûteuses, « qu'il faut pouvoir se permettre ». Les articles ont eux aussi changé : « On a quasiment perdu le vêtement féminin ». Chez l'homme, seule la chemise subsiste et est même devenue un « élément fondamental ». Les entreprises, « qui ont l'obligation de fournir des

tenues de travail et d'en assumer le coût d'entretien » constituent une bonne partie de la clientèle.

RENOUVEAU DES DIRIGEANTS

Autrefois l'apanage de familles de teinturiers, le pressing connaît un important renouvellement social. Nombre d'artisans à la retraite cherchent « ailleurs » leur reprenneur : salarié ou apprenti, cadre en reconversion... « Même s'il existe un CAP, il n'y a pas de diplôme requis pour ouvrir un pressing. De plus, c'est un domaine d'innovation : cela attire beaucoup de gens qui viennent d'autres secteurs. » Il existe toutefois une obligation de formation à la manipulation de solvants et machines de nettoyage à sec, à renouveler tous les cinq ans, ainsi que des formations aux techniques spécifiques, qu'encourage la FFPB. Cette dernière travaille aussi à la définition des référentiels techniques du CAP avec l'Éducation nationale.

DES PROJETS À SUIVRE

La fédération développe actuellement un référentiel RSE*, qui permettra

« C'est un métier pénible, mais où il n'y a pas de difficulté à être reclassé. »

de « montrer l'intérêt de la profession pour la question sociétale, qui devient prioritaire ». Soucieuse de l'environnement, elle mise sur l'achat groupé d'énergie et a récemment mis au point une housse recyclable en fibres agglomérées, en lieu et place du plastique. En outre, elle lance bientôt une application permettant de déposer et récupérer son linge dans des points de collecte. Puis, une plateforme... Alors, désuet le pressing ?

* Responsabilité sociétale des entreprises.



www.ffpb.fr



Olivier Risse,
président
de la FFPB.

© SANDRA MINETTE

INTERDICTION DU PERCHLORÉTHYLÈNE

Au 1^{er} janvier 2022, toutes les machines utilisant ce solvant devront avoir disparu des pressings. Pour accompagner les entreprises, la FFPB a obtenu une aide financière de 20 millions d'euros. Malgré tout, depuis 2012, un quart des points de vente (les plus fragiles) auront dû fermer à cause de cette réforme. La FFPB estime à 900 le nombre de machines restant à remplacer.



Avec le Conseil de la
Formation de la CRMA
Grand Est

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES POUR DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

PRISE
EN CHARGE
POSSIBLE À
100%*

FORMEZ-VOUS

**avec le soutien financier du Conseil de la Formation de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat :**

Formations diplômantes ■ Informatique et bureautique ■ Gestion comptable et financière ■
Commercialisation ■ Ressources Humaines ■ Aspects juridiques et réglementaires ■
Sécurité et prévention des risques ■ Gestion environnementale ■ Développement d'entreprise ■
Développement personnel ■ Reprise d'entreprise

Envoyez votre demande à l'aide du formulaire téléchargeable sur **www.crma-grandest.fr**
en l'adressant à **CRMA GRAND EST | 2 rue Augustin Fresnel | WTC | 57082 METZ CEDEX 3**

**POUR CONNAÎTRE LES MODALITÉS D'ACCÈS ET DE PRISE EN CHARGE, ÉTABLIR UN DOSSIER
DE DEMANDE... RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS DÉPARTEMENTALE**

- ▶ CMA des Ardennes : **03 24 56 81 81**
- ▶ CMA de l'Aube : **03 25 82 62 00**

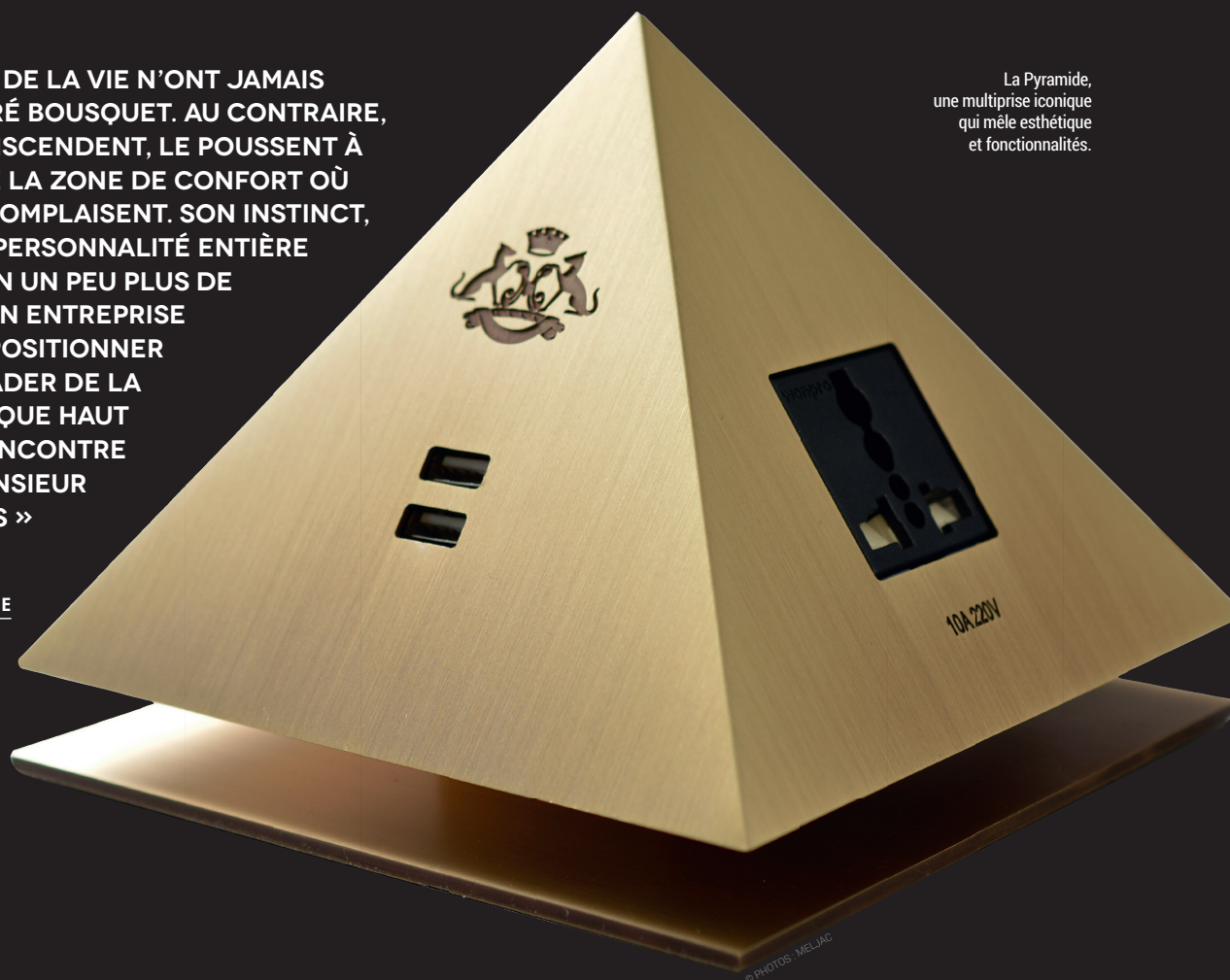
- ▶ CMA de la Marne : **03 26 40 64 94**
- ▶ CMA de la Haute-Marne : **03 25 32 19 77**

Si votre formation est de nature technique (professionnelle) ou fait l'objet d'un refus de prise en charge par le Conseil de la Formation, le FAF CEA est l'organisme habilité à étudier votre demande pour l'obtention d'un financement (14 rue Chapon | CS81234 | 75139 Paris Cedex 03 | Tél. : 01 53 01 05 22 | accueil@fafcea.com | www.fafcea.com)

*Dans la limite des modalités de prise en charge et du barème d'intervention du fonds. Le taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible

LES ÉPREUVES DE LA VIE N'ONT JAMAIS EFFRAYÉ ANDRÉ BOUSQUET. AU CONTRAIRE, ELLES LE TRANSCENDENT, LE POUSSENT À S'EXTRAIRE DE LA ZONE DE CONFORT OÙ D'AUTRES SE COMPLAINENT. SON INSTINCT, SA VISION, SA PERSONNALITÉ ENTIÈRE ONT AMENÉ, EN UN PEU PLUS DE VINGT ANS, SON ENTREPRISE MELJAC À SE POSITIONNER COMME LE LEADER DE LA PRISE ÉLECTRIQUE HAUT DE GAMME. RENCONTRE AVEC LE « MONSIEUR 100 000 VOLTS » DE LA DÉCO...

JULIE CLESSIENNE



La Pyramide, une multiprise iconique qui mêle esthétique et fonctionnalités.

26



ANDRÉ BOUSQUET – FABRICANT DE PRISES ÉLECTRIQUES HAUT-DE-GAMME

Les interrupteurs prennent beaucoup de place dans une maison. Quand on y pense, on ne voit plus que ça, d'où l'intérêt qu'ils soient beaux !



LE TRAUMATISME CLOCLO

« J'ai démarré comme bon à rien, mauvais en tout... » André Bousquet annonce la couleur. L'électricité, il l'appréhende dans l'entreprise de son frère, sent rapidement qu'il a plus envie d'être dirigeant que dirigé. Son ambition prend forme, ses convictions aussi. Il croise de jeunes architectes et décorateurs en vogue – Jean-Michel Wilmotte, Philippe Starck – qui le sensibilisent au Beau. « Dans les années 80, les prises électriques étaient en plastique ou en bakélite. Le métal avait mauvaise presse, tout le monde étant encore traumatisé par la mort de Claude François ! » André Bousquet persiste – « les prises doivent devenir esthétiques » –, signe – elles seront en laiton – et s'attelle au lancement de son entreprise. Meljac, du nom de son village natal en Aveyron, naît en 1995.

UNE CRÉATIVITÉ SANS LIMITE

Si le laiton est roi chez Meljac – déclinable en vingt-six teintes grâce aux bains d'électrolyse – et offre des finitions particulièrement raffinées et épurées, d'autres matériaux sont venus agrémenter la gamme au fil du temps. « Alu, cuivre, verre, pierres semi-précieuses, cuir, peinture porcelaine de Limoges, gravure personnalisée... Quasiment tout est fait dans notre atelier car nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne de production depuis que nous avons racheté l'un de nos sous-traitants, en 2009, qui s'occupait des traitements de surface », indique André Bousquet.

PETIT PLUS ÉLECTRIQUE *pour effet qui claque*

30 À 40 INTERVENTIONS PAR PIÈCE

L'entreprise compte aujourd'hui 65 salariés, dont quarante entièrement dévoués à la fabrication. Usinage, gravure, chanfreinage, polissage, brossage... « *Trente à quarante interventions sont nécessaires sur une pièce* », indique le dirigeant, qui continue à étoffer sa gamme (interrupteurs, prises de courant, systèmes domotiques, liseuses...) et à dessiner des modèles surprenants, inspirés par l'art de vivre des années 30. « *Grâce à des technologies de pointe et à notre savoir-faire artisanal, nous n'avons aucune limite et une vraie propension à faire du sur-mesure. Nous consacrons aussi 5 % du chiffre d'affaires au R&D.* »



LES INTERRUPTEURS QU'HOLLYWOOD S'ARRACHE

Ce mariage subtil d'esthétique et de technologie fait un effet boeuf dans le microcosme des architectes et designers de renom avec lesquels l'entreprise travaille régulièrement. Et se taille une place de choix chez les grands de ce monde qui effleurent du bout des doigts tous les jours les créations maison. « *Brad Pitt, Georges Clooney, Tom Cruise, le PDG d'Arcelor Mittal, le Louvre, le château de Versailles, la Fondation Louis Vuitton...* » André Bousquet égraine le nom de ses clients sans sourciller. Lueur de fierté apparente tout de même lorsqu'il cite Jonathan Ive, « *le designer d'Apple qui a dessiné l'iPhone* ».



LE MONDE COMME ZONE DE CHALANDISE

Le bouche-à-oreille a, certes, contribué au succès de Meljac mais André Bousquet a toujours misé sur une stratégie de communication offensive. « *J'ai fait appel à une attachée de presse dès nos débuts. Il ne faut pas sous-estimer l'effet d'un article, surtout dans les magazines de décoration !* », affirme André Bousquet. Entamant une expansion à l'international dès le lancement de l'entreprise, les produits maison sont aujourd'hui distribués dans 70 pays « *grâce à des revendeurs sensibilisés à la marque et à nos valeurs* ». L'export représente 35 % du chiffre d'affaires alors que Meljac commence à peine à s'attaquer au marché américain et au Moyen-Orient !

1995

Création de l'entreprise

1998-2005

Lancement puis développement de l'atelier de fabrication, recrutements, investissements

2009

Rachat de l'atelier de traitement de surface Bettencourt

2010

Construction d'une usine sur mesure de 2 300 m²

2012

Obtention du label OFG (Origine France Garantie)

2015

Création d'un poste de directeur général afin de structurer la direction de l'entreprise et de préparer l'avenir. Obtention du label EPV (Entreprise du patrimoine vivant).

2018

Projet de construction d'une nouvelle usine d'environ 1 000 m² pour anticiper la croissance de l'entreprise. Maintenir le chiffre d'affaires (qui a atteint 7,40 M€ en 2017) et viser une croissance à deux chiffres.



www.meljac.com

FEMMES DE CARACTÈRE

Elles déploient leurs ailes

En 2015, la part de femmes créatrices d'entreprise s'établissait à 38 % selon le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. À l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars, découvrez le portrait de trois artisanes chefs d'entreprise, volontaires et dynamiques, qui font la différence dans leur secteur d'activité.

MARJOLAINE DESMARTIN

NOURIA NEHARI – MAROQUINIÈRE

L'affaire est dans le sac

Le tour de main, Nouria Nehari ne l'a pas que pour confectionner des sacs. Cette femme de volonté a réussi à créer de l'emploi dans un secteur – la maroquinerie – qui déclinait à Marseille (Bouches-du-Rhône). Ancienne aide médico-psychologique, Nouria décide de se lancer dans la reliure. Elle met cette période de transition à profit pour concevoir un sac sans coutures, pliable et assemblable, et ce qui deviendra son produit d'appel, le sac à géométrie variable, récompensé d'une médaille d'argent au concours Lépine en 2008. Faute de travail dans la reliure, Nouria se lance alors complètement dans la maroquinerie. « En 2005, j'ai remporté le concours régional Talents des Cités*, catégorie "Émergence", qui valorise les initiatives des jeunes issus des quartiers sensibles. Cela m'a convaincue de lancer ma marque, Nehari Créations, et d'ouvrir ma boutique. »

En 2014, l'artisane, qui a toujours rêvé de créer de l'emploi, se représente au concours Talents des Cités avec un nouveau projet, Quartier Maro, une entreprise d'insertion. Et remporte cette fois le prix national dans la même catégorie. « Il s'agit d'un atelier de confection de maroquinerie, installé dans l'École de la deuxième chance à Marseille, destiné à accueillir des jeunes en stage. » Nouria emploie aujourd'hui



© PHOTOS DR

deux personnes. « On a besoin de créer de l'emploi. À mon petit niveau, je prouve que c'est possible », lance celle qui se dit bouleversée par les fermetures régulières d'usines et le licenciement de nombreux salariés. L'artisane mûrit de nombreux projets : « développer une gamme pour hommes, lancer un site marchand ». En attendant, ce sont les clients qui viennent vers elle du monde entier, touchés par son engagement... et par la qualité de ses créations.

* Une initiative du ministère de la Cohésion des territoires et de l'Agence France Entrepreneur, organisé par BGE, en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

i

neharicreations.fr



LES CMA ENCOURAGENT L'ENTREPRENEURIAT AU FÉMININ

La CMA de l'Aube organise les **Trophées de l'artisanat au féminin**, qui mettent en lumière des artisanes et leur parcours dans cinq catégories : chef d'entreprise, reconversion, formation, création-reprise et métier d'homme. La chambre de métiers et de l'artisanat de région (Cmar) des Pays de la Loire encourage aussi les femmes à oser entreprendre et créer de l'emploi et de la richesse en portant le concours **Entrepreneures de talent** avec la délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Trois catégories ont été arrêtées : audace, jeunesse et innovation.

i

Renseignez-vous auprès de votre CMA, des initiatives existent sûrement dans votre département.

BÉATRICE MOISSON - CONCESSIONNAIRE ET RÉPARATRICE DE MOTOS

La passion comme moteur

La moto ne devait être qu'un passe-temps pour Béatrice Moisson, diplômée en philosophie et en géopolitique. C'est finalement devenu un métier. Sans surprise, quand on écoute l'artisane. « *La moto, c'est un univers de sensation. Une forme d'identité que l'on revendique, que l'on porte sur soi, même avec son casque et ses gants. C'est la singularité, la liberté, les sensations fortes. On va à la rencontre des choses et des gens.* » En 2011, Béatrice crée son entreprise à Crosne (Essonne), Bella Moto, spécialisée dans la vente et la rénovation. « *J'aime cette relation avec les clients, provoquer des émotions.* » La clientèle de l'artisane ne se réduit pas aux bikers chargés de testostérone. « *Il y a tous les âges, sexes et classes sociales. Les jeunes qui passent leur permis, les gens qui vont au travail avec leur moto, ceux qui ne roulent que le week-end, les néophytes et les vieux routards.* »

Béatrice se souvient qu'à ses débuts, les femmes se comptaient sur le doigt d'une main chez les motards. Jusqu'à ce que les marques commencent à « draguer » le beau sexe pour doper leurs ventes. « *Il y a toujours des préjugés. Parfois, on me dit qu'on a croisé mon patron... Mais j'ai réussi à faire de ma singularité une force. Je pense que, pour la vente, les femmes sont plus sensibles que les hommes et mieux à même d'appréhender les réticences*



bellamoto.fr

des clients. » Béatrice a été confortée dans sa vocation par le Prix Créatrices d'avenir*, catégorie Métiers non traditionnellement féminins, reçu en 2013. Aujourd'hui, l'artisane, qui emploie trois salariés, espère consolider son entreprise. Son objectif pour l'avenir : y transmettre ses valeurs, à savoir le bien-être au travail, le management participatif et le respect de l'environnement.

* Organisé par Initiatives Île-de-France.

29

PAULINE LOBELSON - ÉLECTRICIENNE

Le courant passe

Électricienne depuis six ans suite à une reconversion, Pauline Lobelson était la seule femme de sa formation. Loin d'être échaudée, celle qui apprécie l'électricité pour son « *caractère technique, manuel et un peu prise de tête* » s'installe à son compte sitôt son titre professionnel en poche. « *Quand on est salarié, on subit les aléas de l'état d'esprit de nos supérieurs. C'est bien plus satisfaisant d'être dirigeant !* » En 2011, la jeune femme crée son entreprise, Pauline Elec, à Franconville (Val-d'Oise). Elle travaille auprès de professionnels et de particuliers, proposant dépannage, rénovation, mise aux normes, installation de chauffage et levée de réserves. Sa qualité de femme dans un monde essentiellement masculin ne l'a jamais desservi. Bien au contraire. « *Il suffit de montrer que l'on est aussi compétente que les hommes* », assure-t-elle.



Ajoutant : « *Les particuliers sont même plus rassurés, plus en confiance. Beaucoup confient m'avoir choisie pour le nom de mon entreprise, qui montre que je suis une femme. Quand j'arrive, cela permet d'engager le dialogue. Les gens sont curieux de savoir pourquoi j'ai embrassé cette carrière. Je suis à l'aise dans la communication, loin de ce côté bourru de certains artisans.* »

Pauline n'a aucun salarié – « *trop contraignant* » – mais ne se sent pas isolée pour autant. « *Nous sommes toute une bande d'électriciens qui nous entraînons et nous faisons travailler.* » Débordante d'énergie et d'idées, l'artisane préfère ne pas faire de projets pour son entreprise. « *Qui sait, je changerai peut-être de métier demain, ou même de pays. Tout est permis !* »



paulineelec95



« L'autonomie
de l'artisan est
un facteur qui
le protège »

MARIE PEZÉ

Docteur en psychologie
et ancien expert judiciaire

Le travail peut être source de souffrances variées que l'artisan, cheville ouvrière de lui-même, doit pouvoir appréhender et gérer. Pour cela, un seul impératif : garder le recul nécessaire pour ne pas se laisser submerger. Décryptage avec la créatrice du dispositif de soutien « Souffrance et Travail ».

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE DE COURTIVRON

30

QUELLES SONT LES FORCES DE L'ARTISAN ?

Bien souvent, un salarié n'a pas la main sur son rythme, ses moyens, etc. La subordination est un facteur aggravant de souffrance au travail. L'autonomie de l'artisan est un facteur qui le protège. C'est lui qui dirige et organise les choses comme il veut. Cela peut lui donner des ailes. Son entreprise est sa création ; il aime ce qu'il fait, il l'a choisi, il vit donc un épanouissement identitaire certain ; il doit investir son travail pour tenir, il se donne du mal ; énergie, financement, dynamisme... dépendent de lui. Ce qui fait le génie français (le bel ouvrage) s'exprime mieux sous la forme de l'artisanat que sous celle d'une entreprise du CAC 40.

QUELLES SONT SES FAIBLESSES ?

Les enjeux d'une entreprise reposent sur les épaules d'une seule personne au lieu d'une centaine de salariés. Positifs et négatifs, les enjeux sont ainsi démultipliés. Quand ça va mal, cela peut constituer

un piège redoutable. Car c'est tout le navire qui coule, toute l'identité de l'artisan est engagée (lui, son travail, etc.). L'artisan travaille aussi en famille : c'est extra quand tout va bien, catastrophique quand ça va moins bien. De plus, la posture de l'artisan vis-à-vis du travail est différente car, à la différence du salarié, il est socialement très mal couvert. On voit des artisans blessés qui retournent travailler à la sortie du bloc opératoire car la survie de l'entreprise est en jeu. Autre facteur aggravant de l'artisan quand ça ne va pas : son isolement.

QUELS SONT LES SIGNES D'ALERTE À PRENDRE EN COMPTE ?

Avec un problème lié uniquement au travail, si on se met en arrêt, on récupère. Si ce n'est pas le cas, attention. Voici trois signaux auxquels il faut être attentif : une fatigue que le repos ne repose plus, le recours à des produits pour tenir (alcool, médicaments...), la perte du goût pour le travail.



BIO

1995 : Création
de la première consultation
« Souffrance et Travail »
à l'hôpital de Nanterre

2008 : Parution de
*Ils ne mouraient pas tous
mais tous étaient frappés*
(collection Champs,
chez Flammarion)

2008 : Création du certificat
de spécialisation en
psychopathologie du travail,
sous la direction de
Christophe Dejours
2011 : Création de l'association
DCTH (Diffusion des
connaissances sur le travail
humain) et du site Internet
souffrance-et-travail.com

2017 : Parution du *Burn-out
pour les Nuls* (Éditions First)

QUELLES SOLUTIONS SONT ET/OU SERAIENT ENVISAGEABLES ?

Déjà, il ne faut pas rester seul, il faut rencontrer des collègues via des syndicats, groupements, réunions... Un « artisan de transition » pourrait aussi aider le chef d'entreprise qui patauge ; cela se fait de façon conviviale et fraternelle mais il faudrait systématiser cela. Il faudrait aussi moins d'administratif ! La beauté du travail de l'artisan et sa créativité sont entravées par la lourdeur administrative du pays, un système contrôleur et vérificateur... Enfin, le réseau de nos 130 consultations « Souffrance et Travail » sont là pour vous aider. Nous pouvons vous accompagner et mettre en route les solutions nécessaires par rapport aux spécificités propres de votre travail.



www.souffrance-et-travail.com

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans vos
activités professionnelles
comme dans votre vie
personnelle.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



PACTE ARTISAN

100 MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER L'ÉCONOMIE LOCALE

Parce qu'elle croit en leur avenir,
la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
s'engage aux côtés des artisans et débloque
une enveloppe de 100 M d'€ de crédits
pour financer leur développement,
dont **20 millions à 0%***.



BPALC.FR



@BPALC



@BANQUE_POPULAIRE_ALC

* Limité à 20% du financement global plafonné à 15.000 €. Durée 60 mois maximum. Pas de frais de dossier. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire. Voir conditions en agence.
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz. Orlas n° 07 005 127



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

